



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 09 Décembre 2015

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.2 - Amélioration des conditions d'emploi des contractuels et dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale - Programme pluriannuel modifié

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (*pouvoir à compter du point 14*) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (*pouvoir à compter du point 14*) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME TRAVAL-MICHELET.

Etait absent-excuse :

M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

[illegible]

Exposé de Monsieur le Président :

Dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, SMTC-Tisséo a procédé au recensement des agents éligibles au dispositif de titularisation.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport soumis au Comité Technique du 21 février 2013 lequel faisait apparaître :

- Le nombre d'agents éligibles au dispositif de titularisation (7 agents).
- La nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées.
- L'ancienneté en qualité d'agent contractuel de droit public.

Par délibération D.2013.04.04.21.1 du 4 avril 2013 le Comité Syndical a approuvé le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Au titre de l'année 2015, un agent a accepté la proposition d'intégration en qualité d'ingénieur stagiaire sous réserve de la réussite à la sélection professionnelle organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Le programme pluriannuel modifié d'accès à l'emploi titulaire avec une proposition de nomination pour l'année 2015 a reçu un avis favorable du Comité Technique et a été approuvé par le Comité Syndical par délibération D.2015.07.08.10.1 du 8 juillet 2015.

La Commission de sélection professionnelle ne se réunira pas comme initialement prévu en 2015 mais début 2016. Le programme pluriannuel, ci-joint, a donc été modifié pour une mise en œuvre en 2016 et sera soumis au Comité Technique de février 2016.

Il faut préciser que ce programme modificatif n'entraîne pas de dépense de fonctionnement supplémentaire pour la collectivité qui reste à effectif constant.

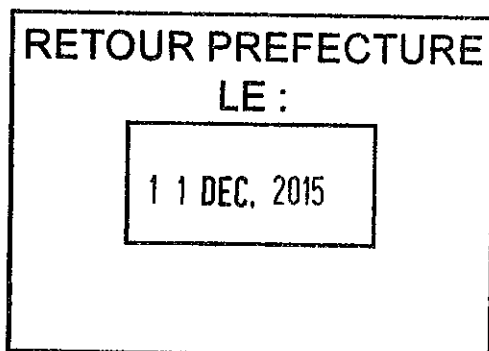
* *
*

- Le Comité Syndical :
 - Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme pluriannuel modifié d'accès à l'emploi titulaire ci-joint.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président du SMTC à prendre les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre.

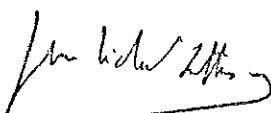
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

UOBA
UOBA
UOBA
UOBA

**PROGRAMME PLURIANNUEL MODIFIE D'ACCES
A
L'EMPLOI TITULAIRE**

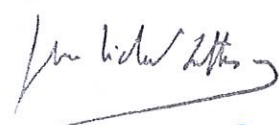
**SOU MIS POUR AVIS
AU COMITE TECHNIQUE**

Fait à Toulouse, le 08 DEC. 2015

Signature de l'autorité territoriale
Cachet de la collectivité



Le Président


Jean-Michel LATTES

0004
2004
2004

Dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, SMTC-Tisséo a procédé au recensement des agents éligibles au dispositif de titularisation.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport soumis au Comité Technique du 21 février 2013 lequel faisait apparaître :

- Le nombre d'agents éligibles au dispositif de titularisation (7 agents).
- La nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées.
- L'ancienneté en qualité d'agent contractuel de droit public.

Au vu de ce rapport, lors de la séance du 21 février 2013, les membres du Comité Technique ont émis un avis favorable à l'unanimité au programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme déterminait :

- Les emplois ouverts à la sélection professionnelle (7 agents concernés).
- Les grades et les fonctions associés.
- Le nombre de postes ouverts en fonction des besoins de recrutement de la collectivité et des objectifs de la GPEC : 7 postes.
- La répartition des recrutements de 2013 à 2016.

Dans le cadre de ce dispositif, le SMTC avait proposé de procéder à 7 titularisations sur l'année 2013 :

- Emploi de Responsable antenne-coordonnateur en agence – Catégorie A – Grade Attaché
- Emploi de Conseiller mobilité en agence – Catégorie B – Grade Rédacteur principal
- Emploi de Conseiller mobilité entreprises – Catégorie B – Grade Rédacteur
- Directeur technique – Catégorie A – Grade Ingénieur
- Chargé d'études modélisation – Catégorie A – Grade Ingénieur
- Responsable pôle études générales – Catégorie A – Grade Ingénieur
- Responsable pôle études et organisation réseau – Catégorie A – Grade Ingénieur

Les agents éligibles au dispositif ont tous été reçus et informés du dispositif de titularisation, de leur classement et de leur évolution de carrière dans le cas de nomination dans le cadre de ce dispositif.

La mise en œuvre de ce dispositif a été amorcée comme prévu dans le cadre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire en 2013 par la création de 3 postes et donc la nomination de 3 agents au 1^{er} décembre 2013 :

- Emploi de Responsable antenne-coordonnateur en agence – Catégorie A – Grade Attaché
- Emploi de Conseiller mobilité en agence – Catégorie B – Grade Rédacteur principal
- Emploi de Conseiller mobilité entreprises – Catégorie B – Grade Rédacteur.

Concernant le 4^{ème} poste, l'agent a quitté la collectivité et le poste de Chargé d'études modélisation – Catégorie A – Grade Ingénieur a été pourvu par voie statutaire.

Trois agents éligibles ne s'étaient pas prononcés et ont été sollicités une dernière fois le 31 mars 2015.

Parmi eux un agent a accepté la proposition d'intégration en qualité d'ingénieur stagiaire sous réserve de la réussite à la sélection professionnelle organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Le programme pluriannuel a donc été modifié et a obtenu l'avis favorable du Comité Technique du 7 juillet 2015.

La Commission de sélection professionnelle ne se réunira pas comme initialement prévu en 2015 mais début 2016.

0034
21.01.11
11.0000

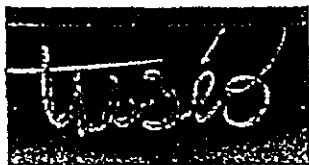
Il convient donc à ce jour de présenter le nouveau programme d'accès à l'emploi de titulaire modifié comme suit :

Une proposition de nomination pour l'année 2016 :

PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL MODIFIE D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

EN MATIERE DE SELECTION PROFESSIONNELLE :

GRADES/EMPLOIS		Mode de recrutement : sélection professionnelle	Nombre de postes ouverts en fonction des besoins de recrutement de la collectivité et des objectifs de la GPEEC	
			Année 2016	Nombre total de postes
<u>Grade d'INGENIEUR</u>		<u>Sélection professionnelle</u>		
<u>Emploi de</u>	<u>Directeur technique</u>		<u>1</u>	
			<u>TOTAL</u>	<u>1</u>



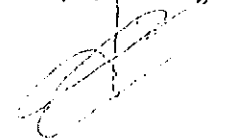
RAPPORT SUR LA SITUATION DES AGENTS ELIGIBLES AU DISPOSITIF DE TITULARISATION

REÇU
11.02.13
SOU MIS POUR AVIS
AU COMITE TECHNIQUE
DU 21 FEVRIER 2013

Fait à Toulouse, le 21 février 2013

Signature de l'autorité territoriale
Cachet de la collectivité

Le Président,



Pierre COHEN

Textes de référence :

- article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012-11-28
- article 7 du décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012

Article 7 du décret précité : « Le rapport présenté par l'autorité territoriale au comité technique compétent en application de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012 [...] précise le nombre d'agents remplissant les conditions définies aux articles 14 et 15 de la même loi, la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées ainsi que l'ancienneté acquise en tant qu'agent contractuel de droit public dans la collectivité ou l'établissement au 31 mars 2011 et à la date d'établissement du rapport ».

NOM de la collectivité ou de l'établissement

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION
TOULOUSAINE

ÉTAT du personnel au 31 mars 2011

Nombre d'agents titulaires et stagiaires : 89

Nombre total d'agents contractuels de droit public : 9

I/ TABLEAU RECAPITULATIF DES AGENTS ELIGIBLES AU DISPOSITIF DE
TITULARISATION :

Σ en raison de la transformation de plein droit du CDD en CDI (article 21 de la loi du 12 mars 2012)

Filière	Catégorie	Transformation de plein droit du CDD en CDI au 13 mars 2012 (emplois à temps complet ou à temps non complet dont la quotité de travail est au moins égale à 50% d'un temps complet.)
Technique	A	3 agents
Administrative	A	1 agent
	B	2 agents
Nombre total d'agents éligibles au dispositif de titularisation		6 agents

**II/ TABLEAU RECAPITULATIF DES AGENTS ELIGIBLES AU DISPOSITIF DE
TITULARISATION (articles 14 et 15 de la loi du 12 mars 2012)**

Filière	Catégorie	Ancienneté de l'agent en qualité d'agent contractuel de droit public		Agent éligible au dispositif :	
		Au 31 mars 2011	A la date d'établissement du rapport	Au 31 mars 2011 (si 4 ans ETP)	A la date de clôture des inscriptions du recrutement (4 ans ETP dont 2 ans obligatoirement au 31 mars 2011)
Technique	A	1a 6m		NON	NON
Technique	A	4a 8m		OUI	OUI
Administrative	A	1 mois		NON	NON
Nombre total d'agents éligibles au dispositif de titularisation				1	1
				1	

**III/ TABLEAU RECAPITULATIF GLOBAL DES AGENTS ELIGIBLES AU
DISPOSITIF DE TITULARISATION**

	Nombre d'agents éligibles
Agents éligibles en raisons de la transformation de plein droit (article 21)	6
Agents éligibles en raison des articles 14 et 15	1
TOTAL des agents éligibles	7

A 10x10 grid of black dots forming a complex pattern. The pattern includes a large 'U' shape at the top, a central 'C' shape, and various smaller clusters and lines of dots throughout the grid.